



Réunion du Comité Syndical

du 18 décembre 2013

CS - 5.16 Plan de formation 2014

La présente séance du Comité Syndical fait suite à celle du onze décembre 2013 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Alors, le dix-huitième jour du mois de décembre de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON

C.C.S.T. : M. André HELLE

Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI



Etaient excusés

Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN, M. Daniel FEURTEY, Mme. Françoise RAVEY

Pouvoirs : M. Robert DEMUTH donne pouvoir à M. Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE

Pouvoirs : Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN

C.C.S.T. : MM. Daniel KUNTZ, Claude GIRARD

Pouvoir : NEANT

Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Monsieur Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 18 décembre 2013

CS - 5.16 Plan de formation 2014

RAPPORT
Présenté par M. André HELLE
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle le cadre juridique de la formation du personnel territorial, fixé par la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée.

Il précise que l'actuel plan de formation, en vigueur depuis 2011, arrive au terme de sa troisième et dernière année, et qu'un nouveau dispositif doit être arrêté avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Dans sa phase de conception, ce plan de formation a fait l'objet d'échanges successifs en Comité Technique Paritaire (réunions des 12 juin et 25 septembre 2013).

Un document-cadre a été élaboré pour être soumis au Comité Technique Paritaire du 4 décembre dernier.

Ce document permet de faire la synthèse entre les orientations majeures fixées par la collectivité et les besoins exprimés par le personnel. L'objectif est de pouvoir apporter, par le biais d'un programme ciblé, les réponses adéquates en termes d'action de formation, dans la limite notamment de l'enveloppe budgétaire inscrite au budget.

Monsieur le Vice-Président invite les membres du Comité Syndical à se reporter au contenu du plan de formation, suivant document annexé au présent rapport.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

VALIDE le plan de formation 2014 tel que proposé à l'issue de la consultation de l'organisme paritaire.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 décembre 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le _____**

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI